



expat.com



DESTINATION **AUSTRALIE**

guide de l'expatrié

Sommaire

Édito	P.3
Expat.com	P.5
L'Australie	P.6
Voyager en Australie	P.8
Les visas	P.10
Travailler	P.16
Créer une entreprise	P.20
Étudier	P.22
Se loger	P.24
La santé	P.25
Compte en banque	P.27
Les impôts	P.28
Conduire	P.30
Déménager	P.32
Vie pratique	P.34



guide de l'expatrié

Édito

Un rêve à la portée de tous... si vous êtes prêt à changer de vie et à vous investir dans un projet d'expatriation. L'Australie attire chaque année des milliers de migrants prêts à franchir ce pas. Un mode de vie dynamique et moderne, d'innombrables richesses naturelles, une faune et une flore magnifiques, vous l'aurez compris : l'Australie est fascinante.

Une fois sur place, rien n'est joué pour autant. Vous devrez valoriser vos compétences, vous adapter au monde du travail et comprendre les codes sociaux de ce pays-continent prêt à vous accueillir.

Avec ce guide, Expat.com vous apporte des conseils utiles et concrets pour tenter l'aventure australienne. Depuis les démarches administratives pour obtenir un visa de travail en passant par l'ouverture d'un compte en banque, vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre projet d'expatriation.

Bonne lecture, et bonne préparation !

Projet réalisé par **Expat.com**

Rédaction et contenu rédactionnel : **Expat.com**

Conception graphique, illustrations et réalisation : **Garnements!**

Crédits photos : **Wikipédia • Freepik • iStock**

Mise en garde et mentions légales p.47



Intéressé(e) ? Cliquez sur cette page pour nous contacter.

guide de l'expatrié



expat.com

Le réseau social des expatriés



Dédié à l'expatriation, Expat.com est le plus vaste réseau d'entraide pour les expatriés. Il fournit gratuitement informations et conseils à celles et ceux qui vivent ou souhaitent vivre à l'étranger.

Véritable plate-forme de communication multilingue, sa mission première est de partager une vision pragmatique de la vie à l'étranger à travers des forums, des annuaires de blogs d'expatriés et des guides sur l'expatriation. Un site pour tous, où tout le monde peut apporter sa contribution et partager son expérience.



Fait par les expatriés, pour les expatriés et fort d'une communauté active en pleine expansion, Expat.com est le réseau d'expatriés le plus complet sur le web !



I L'Australie

Avec une superficie de plus de 7 millions de kilomètres carrés, l'Australie recouvre la majeure partie de l'Océanie et constitue le 6^{ème} pays le plus vaste du monde. Le pays comprend plusieurs îles, dont la Tasmanie au sud du continent.

En 2016, la population australienne était estimée à 24,4 millions d'habitants, selon le bureau australien des statistiques. Ce chiffre ne cesse de s'accroître d'année en année vu le fort taux d'expatriation dans le pays. L'Australie se trouve ainsi en 52^{ème} position parmi les pays les plus peuplés au monde. Ses principales villes sont Sydney, Melbourne, Brisbane, Adélaïde et Canberra, la capitale. L'anglais est la langue officielle du pays.

L'Australie possède une économie prospère et diversifiée. Le gouvernement australien mise sur la création d'entreprises en vue de maintenir une économie robuste, tout en assurant la consommation au niveau national. Avec un PIB de 1 340 milliards de dollars américains et un taux de croissance de 2,25% en 2015, l'Australie se positionne comme la 12^{ème} puissance économique mondiale grâce au secteur des services, de l'industrie et de l'agriculture, sans compter les exportations minières. Le tourisme, l'éducation et les services financiers y contribuent également de manière considérable.

Monarchie parlementaire à la tête de laquelle est nommé un Premier ministre, le pays est divisé en plusieurs États et territoires qui possèdent chacun leur propre gouvernement. L'Australie fait partie du Commonwealth.

La société australienne, profondément égalitaire, est attachée à de nombreuses valeurs fondamentales telles que le respect de chaque culture, l'équité, la diversité et la pluralité sociale. Véritable terre d'immigration, elle accueille chaque année de nombreux immigrants prêts à changer de vie.

Superficie :
7 692 300 km²

Population :
24,4 millions

Capitale :
Canberra

Langue officielle :
Anglais

Reine :
Élisabeth II

Gouverneur Général :
Peter Cosgrove

Premier ministre :
Malcolm Turnbull

Devise :
dollar australien/ \$AU/ AUD
1 € ± 1,44 AUD (November 2016)





Voyager en Australie

Quelles formalités ?

Si vous souhaitez vous rendre en Australie dans le cadre d'un séjour touristique ou pour une courte durée, vous aurez besoin d'un visa de tourisme ou d'une autorisation des autorités australiennes. Il existe différents types d'autorisations, en fonction de votre pays d'origine et de la durée de votre séjour :

L'ETA

Electronic Travel Authority est une autorisation de séjour de moins de trois mois, délivrée aux ressortissants de certains pays. L'ETA peut s'obtenir auprès d'une compagnie aérienne, d'un agent de voyage ou d'une représentation diplomatique australienne à l'étranger.

Les ressortissants de Brunei, du Canada, de Corée du Sud, des États-Unis, d'Hong Kong, du Japon, de Malaisie ou de Singapour **peuvent obtenir l'ETA en ligne**. La demande s'accompagne de frais de 20 \$AU.

L'eVisitor

est une autorisation de séjour de moins de trois mois pour tous les ressortissants de l'Union Européenne. La liste des pays dont les ressortissants sont éligibles à ce visa est disponible en Annexe A. La demande d'autorisation se fait en ligne, sur le site du **département de l'immigration australienne**. La demande est gratuite.

Si vous n'êtes pas admissible pour un ETA ou pour un eVisitor ou si vous êtes déjà en Australie et que vous souhaitez prolonger votre séjour, vous devez faire une demande de visa de visiteur.

Le visa de visiteur

à une durée de validité de 3, 6 ou 12 mois, vous permettant de vous y rendre en tant que touriste, pour une visite d'affaires, ou encore pour rendre visite à des membres de votre famille. La demande se fait par écrit, en personne, ou en ligne. Il est fortement conseillé de vous renseigner auprès de l'ambassade d'Australie de votre pays afin de connaître la procédure de demande et d'obtenir la liste des documents et justificatifs à fournir. Consultez également le site Internet du département de l'immigration australienne pour obtenir de plus amples renseignements sur la prolongation de ce visa. La demande de visa s'accompagne généralement de frais s'échelonnant de 135 \$AU à 340 \$AU.

Liens utiles

Département de l'immigration australienne
www.border.gov.au

Ambassade d'Australie en France – Visa et immigration france.embassy.gov.au

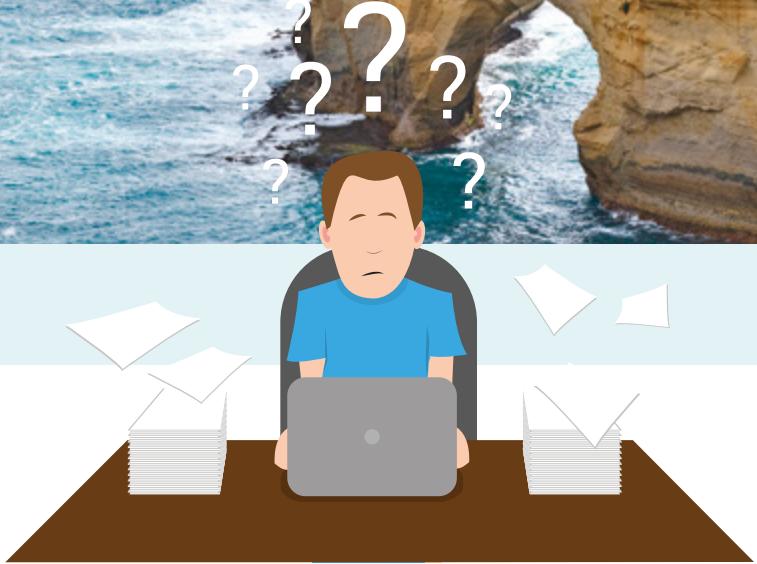


Des questions sur votre expatriation ?

Posez-les sur le forum Australie et échangez avec d'autres expatriés !

Découvrir le forum





I Les Visas

Quel visa de travail ?
Visa de stage, d'études
Résidence permanente

Il existe différents types de visas en Australie, permettant de travailler, d'effectuer un stage, d'étudier, d'investir ou encore de créer une entreprise, à condition d'être en possession d'un passeport valide et de remplir les conditions pré-établies.

Visas de travail et de stage

Le Temporary Work (Short Stay Activity) visa (subclass 400) est un visa de travail temporaire vous permettant de voyager en Australie pour occuper un poste temporaire de haute compétence, participer à un ou plusieurs événements temporaires à l'invitation d'une organisation australienne, et dans certaines circonstances, contribuer à une œuvre ou activité pouvant être bénéfique aux intérêts australiens.

En règle générale, ce visa a une durée de trois mois, pouvant, dans certains cas, s'étendre jusqu'à six mois en fonction de la nature de l'activité à laquelle vous participez ou le poste que vous comptez occuper. La demande doit être présentée depuis votre pays d'origine au moins six mois avant la date prévue du voyage. Néanmoins, vous êtes tenu de voyager en Australie dans les six mois suivant la date d'émission du visa. Vous pouvez également inclure les membres de votre famille dans votre demande.

Pour faire un stage en Australie, vous pouvez choisir entre deux types de visas : le *Training visa (subclass 407)* et le *Temporary Activity visa (subclass 408)*. Le *Temporary Work (Long Stay Activity) visa (subclass 401)* n'est plus disponible depuis le 19 novembre 2016.

Le Training visa (subclass 407) est un visa temporaire permettant aux ressortissants étrangers de bénéficier d'une formation en milieu professionnel pour qu'ils puissent affiner leurs compétences par rapport à leur profession, ou dans leur domaine d'études ou d'expertise. Ce visa permet aussi d'avoir accès à des programmes de formation professionnelle en Australie. Cependant, il n'est pas destiné aux personnes ayant l'unique intention de travailler en Australie.

Pour y être éligible, vous devez être parrainé par un organisme australien :

- qui est un formateur temporaire agréé
- si vous avez présenté une demande de parrainage avant le 18 mai 2017 auprès d'un organisme de formation et de recherche ou auprès d'un organisme de développement professionnel
- si la formation est dispensée par l'organisme de parrainage lui-même (sauf en cas d'exemption)
- si la formation répond aux critères d'éligibilité pour les différents types de nomination.

Visas de travail et de stage ➤ suite...

Le Temporary Activity visa (subclass 408)

s'adresse :

- aux universitaires souhaitant apporter leur contribution
- à un projet de recherches auprès d'une université australienne ou une institution de recherche
- aux étudiants ou jeunes diplômés souhaitant entreprendre une activité de recherche au sein d'une université australienne ou une institution de recherches relative à leur domaine d'études
- aux sportifs d'élite participant à une formation sportive de haut niveau.

Ce visa vous permet de faire un séjour temporaire en Australie pour :

- travailler dans le secteur du divertissement
- participer à des activités à l'invitation du gouvernement australien
- être observateur ou participant à un projet de recherche
- occuper un poste clé dans le cadre d'une programme d'échanges professionnel
- prendre part à des compétitions sportives ou à des programmes de formation de haut niveau
- prendre part à un programme spécial agréé
- prendre part à des activités religieuses à plein-temps
- être membre d'équipage d'un super-yacht
- travailler comme aide à domicile à plein-temps pour des cadres supérieurs étrangers
- participer à des activités approuvées par le gouvernement australien.

Vous y serez éligible :

- si vous êtes soutenu par un organisme australien ou un individu, si la demande est faite depuis l'étranger et si vous comptez faire un séjour de 3 mois tout au plus en Australie
- si vous êtes parrainé par un organisme approuvé, si la demande est faite depuis l'Australie et si vous comptez y effectuer un séjour de plus de 3 mois.

L'Employer Nomination Scheme visa (subclass 186) est destiné aux professionnels étrangers souhaitant travailler en Australie. Pour y être éligible, vous devez d'abord être sélectionné par une société australienne agréé, puis présenter une demande dans la catégorie de nomination. Sachez que ce visa fait partie du programme *Permanent Employer Sponsored Visa*.

Il s'agit en fait d'un visa de résidence permanente. La demande peut être présentée en Australie ou depuis votre pays d'origine. Si la demande est faite sur place, vous devez être en possession d'un *Substantive Visa*, à savoir d'un visa autre qu'un *Bridging Visa* ou d'un *Criminal Justice Visa*. Les professionnels étrangers détenteurs d'un visa de travail temporaire *subclass 457* peuvent aussi prétendre à ce visa s'ils ont travaillé deux ans pour le compte de leur employeur et s'ils ont été sélectionnés par ce dernier pour occuper un poste permanent au sein de l'entreprise.



Témoignage

Isabelle Faure
directrice de l'Alliance française à Canberra

«Par le passé, il était très simple de s'installer en Australie. Les portes étaient ouvertes. Le pays souhaitait l'immigration. Aujourd'hui, l'Australie la freine et cherche à la contrôler. »

[Lire la suite](#)

I Les Visas suite...

Visa d'investisseur

Le **Business Innovation and Investment (Provisional) visa (subclass 188)** est destiné aux ressortissants étrangers souhaitant investir en Australie, racheter ou gérer une entreprise existante, ou créer une nouvelle entreprise. Pour y être éligible, vous devez avoir été sélectionné par un État, un territoire australien ou une agence australienne. Vous serez alors invité par le ministre de l'Immigration à présenter votre demande. Ce visa fait partie du programme d'Innovation et d'Investissement (*Business Innovation and Investment Programme*).

Vous devrez présenter vos motivations sur le site *SkillSelect* pour être sélectionné dans l'une des catégories suivantes :

- **Business Innovation** – pour les ressortissants étrangers qualifiés souhaitant créer, développer et gérer une nouvelle entreprise ou une société existante en Australie
- **Investor** – pour les ressortissants étrangers souhaitant investir au moins 1,5 million de dollars australiens dans un État ou un territoire australien.
- **Significant Investor** – pour les ressortissants étrangers souhaitant investir au moins 5 millions de dollars australiens au sein de programmes d'investissement spécifiques en Australie.
- **Premium Investor** – pour les ressortissants étrangers souhaitant investir au moins 15 millions de dollars australiens en investissements spécifiques *premium* en Australie.

Hormis la catégorie *Business Innovation*, les ressortissants devront démontrer leur intention de poursuivre leurs investissement dans le pays.

Visa permanent

Le visa permanent comporte de nombreux avantages, vous permettant de vivre, travailler et étudier sans aucune restriction en Australie. Vous serez aussi éligible à la sécurité sociale ou aux soins de santé au même titre que les citoyens australiens. Toutefois, vous n'aurez pas le droit de vote.

Vous pouvez présenter **une demande de visa permanent** lorsque vous aurez vécu et travaillé pendant un certain nombre d'années en Australie. Le Visa permanent s'offre à vous si vous avez vécu deux années dans un *Specified Regional Area*, et travaillé une année, y compris en tant qu'indépendant, durant cette même période. Vous pouvez également y prétendre si vous avez été parrainé sous le *Regional Sponsored Migration Scheme*.

Le **Skilled-Regional visa (subclass 887)** est un visa permanent qui s'adresse aux ressortissants étrangers vivant et travaillant dans des régions spécifiées. Vous pouvez y être éligible qui vous êtes déjà sur place, si vous êtes détenteur d'un *Skilled Regional (Provisional) visa (subclass 489)*, d'un *Skilled Independent Regional (Provisional) visa (subclass 495)*, d'un *Skilled Designated Area Sponsored (Provisional) visa (subclass 496)* ou d'un *Skilled Regional Sponsored visa (subclass 475 or 487)*. Vous devez également avoir vécu dans une région spécifiée pendant au moins deux ans et avoir occupé un poste à plein temps dans cette région pendant au moins une année.

Lorsque vous aurez passé au moins 4 ans sur le territoire australien, incluant les 12 derniers mois en tant que résident permanent, vous serez éligible pour faire une demande de citoyenneté.

Bon à savoir

Les détenteurs de ce visa temporaire peuvent prétendre, au bout de quelques années, au **Business Innovation and Investment (Permanent) visa (subclass 888)**.

Bon à savoir

Détenteur d'un visa permanent, vous devrez vous assurer de posséder les autorisations de voyage requises pour vous déplacer à l'étranger puis retourner en Australie.

PVT

Le PVT (Programme Vacances-Travail) ou **Working Holiday Visa (subclass 417)** permet de vivre en Australie pendant 12 mois au maximum, d'y travailler (6 mois maximum autorisés dans une même entreprise), de suivre une formation (4 mois maximum) ou de faire du tourisme tout en travaillant afin de subvenir à ses besoins durant le séjour. Il faut résider hors de l'Australie, être âgé de 18 à 30 ans au moment de la demande, ne pas avoir d'enfant à charge voyageant avec soi et être titulaire d'un passeport valide délivré dans l'un des pays suivants : Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Corée du Sud, Malte, Pays-Bas, Norvège, Suède, Taiwan et Royaume-Uni. Le gouvernement planche sur un projet de rehausser à 35 ans l'âge limite pour bénéficier de ce visa.

Il est également nécessaire de justifier de fonds suffisants pour toute la durée du séjour (5 000 \$AU, soit 3 375 €). Vous devrez fournir un justificatif d'assurance santé vous couvrant pour la totalité de votre séjour car vous ne pourrez pas bénéficier du programme de protection sociale publique.

Pour constituer votre dossier de candidature, rendez-vous sur le site du département de l'Immigration australienne pour remplir le formulaire en ligne. La procédure ne prend que quelques minutes. Une fois votre demande déposée, vous recevrez un numéro de dossier qui vous permettra de vérifier à tout moment l'état d'avancement de votre demande. Les frais de dossier sont d'environ 190 \$AU.

Des examens médicaux seront parfois requis (une radio des poumons, par exemple). Les délais d'obtention varient de quelques heures à 4 semaines.

Visa d'études

Le **Student visa (subclass 500)** est un visa d'études qui s'adresse aux ressortissants étrangers souhaitant poursuivre leurs études au sein d'une institution d'enseignement supérieur agréée. Il permet, notamment, de s'inscrire à des cours à plein temps, de séjourner en Australie pendant toute la durée du programme d'études, et aussi d'être accompagné par les membres de sa famille. Sachez que les membres de votre famille et vous pouvez être autorisés à travailler pendant un certain nombre d'heures.

Par ailleurs, les étudiants âgés de moins de 18 ans doivent présenter un justificatif d'hébergement et de prise en charge pour toute la durée de leur séjour dans le pays.

Niveau de langue

Pour être autorisé à étudier, travailler ou faire un stage en Australie, un certain niveau de l'anglais est requis. Le département de l'Immigration accepte les tests suivants :

- *International English Language Testing System (IELTS)* – score de 4,5
- *Occupational English Test (OET)*
- *Test of English as a Foreign Language internet-Based Test (TOEFL iBT)* – score de 32
- *Pearson Test of English (PTE) Academic* – score de 30
- *Cambridge English: Advanced (CAE)* – score de 147

Les autres visas

Les autorités australiennes proposent plusieurs autres types de visas, à savoir : regroupement familial, conjoint, réfugiés et humanitaires, traitement médical, entre autres. Pour savoir quel visa est le plus adapté à votre situation, reportez-vous au site Internet du département de l'Immigration.

Liens utiles

Département de l'Immigration – Liste de visas

www.border.gov.au/Trav/Visa-1

Département de l'Immigration – Frais de visa

www.border.gov.au/Trav/Visa/Fees



Travailler

Le marché du travail

Les secteurs porteurs

Trouver un emploi

Le marché de l'emploi

Le marché de l'emploi australien est relativement ouvert. En effet, selon la politique d'immigration australienne, le choix des candidats étrangers se base sur le manque de main d'œuvre dans certains secteurs. Ainsi, l'employeur doit pouvoir prouver que les compétences requises ne sont pas disponibles localement pour pouvoir recruter un ressortissant étranger.

Chaque année, le département de l'Immigration met à jour sa liste de secteurs nécessitant un besoin en main d'œuvre étrangère. Il s'agit de la *Skilled Occupation List* regroupant tous les types de métiers manuels, de bouche, ou spécialisés. Si votre métier ou spécialité figure sur cette liste, vous avez plus de chances de trouver un emploi correspondant à votre profil.

Bon à savoir

Les entreprises australiennes misent avant tout sur la préférence nationale.

Rémunération

Le salaire minimum australien s'élève, en 2016, à 17,70 \$AU de l'heure, soit 672,70 \$AU par semaine. Il est à noter, cependant, que le montant varie en fonction des différents secteurs d'activités et du poste occupé, tenant particulièrement en compte le niveau d'ancienneté. Pour avoir une idée du salaire auquel vous pouvez prétendre, il est conseillé de consulter les petites annonces d'offres d'emploi sur Internet.

Horaires

La durée légale du travail est de 38 heures par semaine. Néanmoins, selon le bureau des statistiques, quelque 7,7 millions d'employés à plein-temps exécutent plus de 40 heures de travail par semaine dans certains secteurs.

Législation

En règle générale, chaque employé est éligible à 4 semaines de congés annuels. Cependant, les législations du travail varient d'une province à l'autre. Vous retrouverez toutes les informations relatives sur le site internet de la *Fair Work Commission*.

Liens utiles

Fair Work Commission
www.fwc.gov.au



Témoignage

Ludivine

employée dans la restauration à Brisbane

« Il n'est pas si simple de trouver du boulot. À part pour quelques exceptions, ils demandent tous de l'expérience. Tout dépend de quel type de boulot on veut faire... »

[Lire la suite](#)

Le chômage

Sachez que l'Australie fait partie des pays ayant les taux de chômage les plus bas au monde. En effet, le taux de chômage tournait autour des 5,6% en septembre 2016 selon le bureau australien des statistiques. Notez, néanmoins, qu'il existe des disparités entre les différentes régions, les taux étant plus élevés dans les zones rurales telles que la Tasmanie. Canberra, pour sa part, affiche le taux le plus bas en raison de la présence de nombreux fonctionnaires.

Bon à savoir

Un bon niveau d'anglais est indispensable pour l'obtention d'un emploi de qualité. En effet, le taux de chômage est plus important chez les immigrants ne maîtrisant pas tout à fait la langue anglaise.

Il faudra parfois accepter des emplois en-dessous de ses compétences pour pouvoir se lancer sur le marché du travail.

Les secteurs porteurs

Sydney et Melbourne sont considérés comme étant les deux principaux pôles économiques du pays, abritant les sièges de nombreuses sociétés australiennes et étrangères. Les perspectives d'emploi se trouvent, notamment, dans les secteurs de la finance, des technologies de l'information et de la communication, des nouvelles technologies, du commerce, du marketing et du bâtiment.

Canberra, la capitale, regroupe pour sa part les administrations australiennes ainsi que les ambassades étrangères. Environ 70% de la population se concentre dans les principales villes du pays.

Sur la côte ouest, Perth a également connu d'importants développements économiques ces dernières années, particulièrement en termes d'exploitation minière.

Dans le Queensland, Brisbane a aussi connu

une véritable croissance économique ces dernières années grâce aux secteurs de la technologie, de la biotechnologie, de la recherche scientifique et médicale, de la construction et de l'ingénierie.

Dans l'ensemble du pays, la communication, l'industrie pétrolière et métallurgique, la fabrication du papier, le secteur manufacturier, sans oublier le tourisme, l'agroalimentaire et les soins médicaux spécialisés, sont aussi considérés comme étant des secteurs porteurs.

Trouver un emploi

> Sur place

Si vous êtes déjà sur place, rendez-vous tout d'abord sur **le site gouvernemental Human Services** qui propose de nombreuses ressources en ligne, notamment des programmes de soutien ou des allocations. Centrelink apporte un service d'aide et d'accompagnement utile auprès des personnes à la recherche d'un emploi. Ce service, à l'origine destiné aux Australiens, est également ouvert aux étrangers en possession de visas de travail ou de résidence.

L'Australian Employment Guide propose des conseils pour la recherche d'emploi ainsi que pour la rédaction d'un CV « à l'australienne ».

Sur place, lisez les annonces dans les journaux, envoyez des candidatures spontanées et ne négligez pas le bouche-à-oreille qui fonctionne à merveille en Australie ! Vous pouvez également solliciter l'aide de la Chambre de commerce de votre pays d'origine qui peut éventuellement vous fournir les bases de données des entreprises de votre pays implantées en Australie, et parfois d'obtenir des listes d'offres d'emploi. Munissez-vous de copies de votre CV et déposez-les auprès des agences d'intérim, les Temp agencies. Les principales enseignes internationales sont implantées dans le pays. Les agences sont en général spécialisées par secteurs d'activité.



I Travailler suite...

Trouver un emploi suite...

Liens utiles

Expat.com – Offres d'emploi

www.expat.com/fr/emploi

Seek www.seek.com.au

Career One www.careerone.com.au

Career Jet www.careerjet.com.au

Adzuna www.adzuna.com.au

Job is Job www.jobisjob.com.au

Adecco www.adecco.com.au

Job search jobsearch.gov.au

Now Hiring nowhiring.com.au

Important

Avant de rechercher un emploi, vous devez impérativement demander un numéro d'identification auprès de l'Australian Taxation Office, le *Tax File Number* (TFN). C'est sans doute la démarche la plus importante à effectuer en arrivant en Australie.

Le TFN, équivalent australien du numéro de sécurité sociale en France ou de la carte d'assurance sociale au Canada est essentiel pour obtenir un emploi ou bénéficier de programmes sociaux dans le pays. Pour faire une demande de TFN, consultez **le site Internet de l'ATO**.

Depuis l'étranger

Il est assez difficile de trouver un emploi depuis l'étranger compte tenu des distances et des procédures parfois complexes. Vous pouvez consulter les sites Internet classiques tels que celui de Pôle Emploi International ou de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Australie. N'hésitez pas à laisser votre CV en ligne auprès de cabinets de recrutement spécialisés.

Adresses et liens utiles

Chambre de Commerce et de l'Industrie

France-Australie

Level 26, 31 Market Street,

Sydney NSW 2000

PO Box Q1553,

QVB NSW 1230

Tél. : +61 (0) 2 90 99 13 20

Fax : +61 (0) 2 82 83 88 76

E-mail : nsw@facci.com.au

Web : www.facci.com.au

Pôle Emploi

48, boulevard de la Bastille

75012 Paris

Tél. : +(33) 1 53 02 25 50

Fax : +(33) 1 53 02 25 95

Web : www.pole-emploi.fr



Témoignage

Catherine à Sydney

«Nous pensions honnêtement qu'il serait plus simple de trouver un emploi mais les Australiens aiment travailler et confier des postes à responsabilités à des Australiens et non à des étrangers avec un visa sponsorisé ou même une résidence permanente.»

[Lire la suite](#)

VIE

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) s'adresse aux jeunes français et ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) souhaitant acquérir une expérience professionnelle à l'étranger avant de se lancer dans une carrière internationale. Il permet d'effectuer une mission dans une entreprise française de rang international en Australie sous certaines conditions.

En règle générale, la mission a une durée de 6 à 24 mois et est renouvelable une fois, dépendant des besoins de l'entreprise d'accueil.

Pour y être éligible, vous devez :

- provenir de l'EEE
- être âgé de 18 à 28 ans au moment de l'inscription
- être étudiant ou diplômé
- avoir un casier judiciaire vierge
- n'avoir jamais participé au VIE par le passé.

Un niveau d'études équivalent à un diplôme professionnel allant jusqu'au bac + 5 peut être requis.

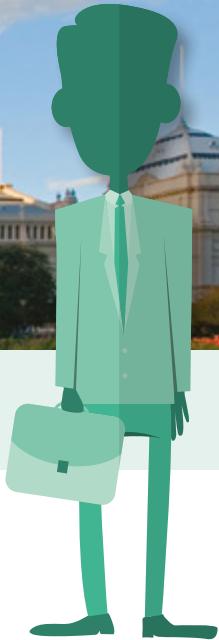
Centre d'information sur le Volontariat international

30-34 rue La Pérouse

75 116 Paris

Tél. : (n° vert) 0 810 10 18 28

Web : www.civiweb.com



Créer une entreprise

Quels avantages ?

Formalités

Pays à forte croissance économique, l'Australie encourage grandement la création d'entreprises innovantes. Si vous êtes investisseur, vous bénéficierez de conditions privilégiées pour développer ou reprendre une affaire existante, comme expliqué sur le site de la **Commission australienne des affaires et de l'investissement**.

En effet, grâce à sa résilience et son potentiel économiques, le pays offre un cadre sûr et fiable pour les affaires. Le taux de croissance annuel, estimé à 2,9% pour la période de 2016 à 2020, est attribué à cinq principaux piliers, notamment l'agro-industrie, l'éducation, le tourisme, l'exploitation minière et la gestion de la fortune.

Secteurs porteurs

Il est fortement conseillé d'entamer une étude de marché avant de vous lancer, afin de déterminer les secteurs porteurs dans lesquels vous pouvez investir. Voici quelques secteurs porteurs en Australie :

- les technologies de l'information et de la communication (TIC)
- l'immobilier
- l'agro-industrie
- les énergies renouvelables (solaire, éolienne, bio-énergie...)
- la science médicale
- le tourisme
- le secteur manufacturier
- les services

Liens utiles

Département de l'Immigration – Business Innovation and Investment (Provisional) visa (subclass 188)

www.border.gov.au/Trav/Visa-1/188

Département de l'Immigration – Skilled independent visa (subclass 189)

www.border.gov.au

Australian Trade and Investment Commission

www.austrade.gov.au

Australian Taxation Office – ATO

www.ato.gov.au/Business

Australian Securities & Investments Commission – ASIC www.asic.gov.au

Département de l'Industrie, de l'Innovation et de la Science www.business.gov.au

Formalités > Depuis l'étranger

Pour être autorisé à créer une entreprise en Australie, vous pouvez choisir entre deux types de visas : **le Business Innovation and Investment (Provisional) visa (subclass 188)** et **le Skilled Independent visa (subclass 189)**.

Le Business Innovation and Investment (Provisional) visa (subclass 188)

Comme expliqué dans **le chapitre Visas**, ce visa donne droit à la résidence permanente au bout de deux ans à condition que l'entreprise obtienne l'approbation du *Foreign Investment Review Board* (FIRB). Pour y être éligible, vous devez :

- être âgé de moins de 55 ans au moment de la demande
- obtenir un score d'au moins 65 points au *Point test*. Ce test évalue votre profil selon **une grille de notation prévue à cet effet.**
- démontrer une expérience réussie dans le monde des affaires
- signaler votre intention de créer une entreprise auprès des autorités compétentes de l'État où vous souhaitez investir
- avoir été partenaire d'une ou plusieurs entreprises en Australie ayant un chiffre d'affaires d'au moins 500 000 \$AU pendant les deux années précédant la demande
- démontrer votre ferme intention de poursuivre vos activités de gestion dans le pays.

Le Skilled Independent visa (subclass 175)

Ce visa est, en général, plus difficile à obtenir. Cependant, il vous permet de travailler et d'étudier en Australie, de bénéficier du régime de sécurité sociale en vous inscrivant à *Medicare*, de parrainer les membres de votre famille éligibles à la résidence permanente, ou encore de demander la citoyenneté australienne au bout de quelques années.

Pour y être éligible, vous devez :

- être âgé de moins de 50 ans au moment de la demande
- disposer d'un certain niveau d'anglais (un score de 6 au IELTS)
- occuper une profession figurant sur la liste des métiers autorisés (*Skilled Occupations List*) et disposer d'un bilan de compétences qui sera évaluée par les autorités compétentes
- obtenir un score d'au moins 60 points au *Point test* (voir description plus haut) et satisfaire toutes les exigences de santé et de caractère.

Pour plus d'informations sur d'autres types de visas d'investisseur et d'affaires, notamment **le Business Owner (subclass 890)**, **l'Investor visa (subclass 891)**, ou **l'Investor Retirement (subclass 405)**, veuillez vous reporter au **site du département de l'Immigration**.

Certains d'entre eux s'adressent aux entrepreneurs qui ont déjà fait leurs preuves à l'étranger dans un domaine pouvant être bénéfique à l'économie australienne.

Types d'entreprise

Il existe différents types d'entreprises en Australie :

- le *Sole Trader* est une entreprise individuelle. L'entrepreneur est le seul responsable de tous les aspects légaux de l'entreprise. Il peut néanmoins recruter des salariés.
- la *Proprietary Company* est une société à responsabilité limitée qui doit avoir au moins un administrateur. La responsabilité des partenaires peut être illimitée ou limitée à un montant déterminé. Ce type d'entreprise ne peut pas avoir plus de 50 salariés actionnaires.
- la *Public Company* est une société anonyme impliquant au moins 3 administrateurs, incluant 2 résidents australiens. La responsabilité de chaque partenaire est limitée au montant de la somme investie dans l'entreprise.
- la *Partnership* est une société en nom collectif nécessitant au moins 2 et pas plus de 20 associés. Il existe deux types de *Partnerships* : le *General partnership* où chaque partenaire est responsable de manière équitable de la gestion de la société et le *Limited partnership* où la responsabilité des commanditaires est illimitée tandis que celle des commanditaires est limitée à la somme investie dans l'entreprise lorsqu'ils ne font pas partie de la direction de la société.

Une fois que vous aurez choisi le type de société que vous souhaitez créer, il ne vous reste plus qu'à entamer les démarches suivantes :

La première chose à faire est d'obtenir un numéro d'immatriculation fiscal dit *Tax File Number* (TFN). La démarche, simple et rapide, s'effectue en ligne sur le site de l'*Australian Taxation Office* (ATO).

Par la suite, vous devrez déclarer la constitution de l'entreprise sur le site de l'*Australian Securities & Investments Commission* (ASIC). Des frais de 457 \$AU s'appliquent. Sachez que vous êtes tenu de signaler tout changement en termes d'actionnariat, de domiciliation ou d'administration au sein de la société auprès de cette instance. Vous obtiendrez un *Australian Company Number* (ACN) grâce auquel vous pourrez demander un *Australian Business Number* (ABN). Il s'agit du numéro d'enregistrement de la société, composé de neuf chiffres.

Enfin, vous devrez souscrire une assurance professionnelle et déclarer votre société au bureau des impôts.



Étudier

Les avantages

Quelles sont les démarches ?

Faut-il un visa ?

L'Australie attire, chaque année, de nombreux étudiants étrangers attirés par la qualité de l'enseignement supérieur, ainsi que par une culture et un mode de vie enrichissants.

Le pays possède une quarantaine d'universités prestigieuses, dont deux universités internationales et une privée, selon l'**Australian Education Network**. Sachez que les universités australiennes s'apparentent plus à de grandes écoles en termes d'infrastructures, d'exigences académiques et d'admission. Celles-ci proposent de nombreuses filières aux étudiants étrangers, et ce, à tous les niveaux : terminale, *Bachelor*, *Master*, *LLM* et *MBA*, doctorat.

La France a signé un accord avec l'Australie permettant aux étudiants français de s'inscrire à un *Bachelor* après le baccalauréat. Autre particularité : les universités australiennes n'organisent pas de concours d'inscription.

L'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur australien est basé sur le modèle anglo-saxon, comprenant deux cycles.

Le premier cycle, l'*Undergraduate Program*, délivre trois types de diplômes : le *Diploma* (bac+1), l'*Advanced Diploma* (bac +2) et le *Bachelor Degree* (bac +3).

Le second cycle délivre trois degrés : le *Graduate Diploma*, le *Master* (un à deux ans d'études) et le *Doctorate*.

L'année universitaire s'étend sur deux semestres de 14 semaines chacun, le 1^{er} allant de février à juin et le second de juillet à novembre. Les examens ont généralement lieu la dernière semaine de chaque semestre. Sachez que certaines universités proposent trois rentrées annuelles : janvier, mai et septembre.

Bon à savoir

Chaque État australien possède son propre ministère de l'Éducation. Ainsi, la reconnaissance de certains diplômes de droit ou autres certificats peut varier d'un État à l'autre.

Liens utiles

University of Sydney www.sydney.edu.au

University of Melbourne www.unimelb.edu.au

Australian National University www.anu.edu.au

University of New South Wales www.unsw.edu.au

University of Queensland www.uq.edu.au

Adelaide University www.adelaide.edu.au

University of Western Australia www.uwa.edu.au

L'inscription

Avant toute chose, rendez-vous sur le site Internet de l'université de votre choix pour vous inscrire. Il est conseillé de débuter les démarches 6 mois avant la rentrée universitaire. Téléchargez le document d'inscription qui devra être accompagné des documents suivants :

- une photocopie de votre passeport
- une copie de votre acte de naissance
- vos relevés de notes
- un *course syllabus* (descriptif des unités d'enseignement que vous avez suivies)
- des attestation de stage ou d'un précédent emploi (le cas échéant)
- les résultats d'un examen d'anglais attestant de votre niveau (une moyenne de 6,5 à l'IELTS ou 79 au TOEFL IBT)
- une lettre de motivation (détaillant votre parcours et expliquant votre choix d'université).

Tous vos documents doivent être traduits en anglais par un traducteur agréé. Si votre dossier est accepté, vous recevrez une *Overseas Student Confirmation-of-Enrolment* (CoE) comprenant un numéro essentiel pour l'obtention de votre visa étudiant.

Visa d'étudiant

Une fois l'inscription complétée, vous devrez demander un visa étudiant. Ce visa s'adresse aux étudiants étrangers inscrits dans une université australienne pour suivre un *Bachelor*, un *Master* ou des cours de langues.

Le visa étudiant vous autorise également à travailler à temps-partiel pendant un maximum de 20 heures par semaine et à plein-temps pendant les vacances universitaires. Notez que le visa étudiant couvre toute la période des études et reste valide jusqu'à 4 semaines après la fin des cours.

La demande du *Student visa* (subclass 500) se fait en ligne sur **le site de l'Immigration australienne**.

Le dossier de demande doit être constitué des documents suivants :

- un passeport valide
- des preuves de fonds suffisants pour financer vos cours et subvenir à vos besoins pendant toute la durée de votre séjour
- une assurance santé
- votre *Overseas Student Confirmation-of-Enrolment* (CoE).
- des frais d'environ 500 \$AU.

Le visa est généralement délivré dans un délai de 8 semaines.

L'enseignement technique

De nombreux établissements publics d'enseignement technique et professionnel (*Technical and Further Education* - TAFE), ainsi que des écoles privées, proposent des cours professionnels dans plusieurs domaines : design, tourisme, aviation, gestion hôtelière, et bien d'autres encore. Les diplômes délivrés sont comparables au bac pro et au BTS français. La durée moyenne de ces programmes de formation est d'une année. Cependant, ces diplômes ne sont reconnus qu'en Australie.

Liens utiles

Département de l'Immigration – Student visa (subclass 500) www.border.gov.au

Technical and Further Education – TAFE
www.tafensw.edu.au

Study in Australia www.studyinaustralia.gov.au

Portail du gouvernement australien – Étudier en Australie www.australia.gov.au

Programmes d'échanges

Il existe des programmes d'échanges permettant à des étudiants étrangers de séjournner un semestre en Australie. Pour en bénéficier, vérifiez si votre université a signé un accord d'échanges avec une université australienne. Vous pouvez aussi solliciter l'aide des organismes dédiés pour faciliter vos démarches.

Lien utile

Study Abroad www.studyabroad.com

Vie étudiante

Une fois sur place, vous devrez vous inscrire à l'*Overseas Student Health Cover* (OSHC), une branche de Medicare qui vous permettra de bénéficier gratuitement de soins de santé sur le campus universitaire, excluant cependant les soins dentaires et optométristes.

Prévoyez un budget d'environ 13 800 €, l'équivalent de quelque 19 800 \$AU, par an pour subvenir à vos besoins (repas, logement, transports, loisirs, vie quotidienne), selon le site *Study in Australia*.



I Se loger

Comment trouver un logement ?

Les loyers

Le bail

Trouver un logement en Australie n'est pas une tache compliquée. Gardez en tête, néanmoins, que les loyers sont plutôt chers. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les ressortissants étrangers, les étudiants en particulier, préfèrent opter pour la colocation.

Grâce à un marché de l'immobilier dynamique et en pleine expansion, vous n'aurez aucune difficulté à trouver un studio, un appartement, une maison. Les annonces sont disponibles sur internet, ainsi que dans les journaux locaux et les magazines immobiliers. Pour avoir plus de chances de trouver la perle rare, n'hésitez pas à contacter une agence immobilière. Sachez que les frais d'agence sont pris en charge par le propriétaire.

L'eau est généralement incluse dans le loyer, l'électricité ou le chauffage restant le plus souvent à la charge du locataire. Une climatisation apportera un confort supplémentaire dans certaines régions.

Liens utiles

Expat.com

www.expat.com/fr/immobilier

Real Estate

www.realestate.com.au

First National

www.firstnational.com.au

Stayz

www.stayz.com.au

Apartments Apart

www.apartmentsapart.com

Gum Tree

www.gumtree.com.au

Rent.com

www.rent.com.au

Property.com

www.property.com.au

Témoignage

Julie, photographe professionnelle à Melbourne

«Le marché du logement, à l'achat, est assez tendu à Melbourne. Les prix s'envolent et les agences immobilières s'assurent de juteux profits grâce à des ventes aux enchères.»

[Lire la suite](#)





Les loyers

En règle générale, le loyer varie d'une ville à l'autre. Notez que les loyers sont annoncés à la semaine, mais sont souvent payés à la quinzaine.

Les données du bureau des statistiques australien et de divers sondages démontrent que dans les centre-villes, en général, un appartement d'une pièce peut coûter environ 1 763 \$AU par mois. Pour un appartement de trois pièces, vous débourserez une moyenne de 2 923 \$AU chaque mois. En banlieue, il vous faudra une moyenne de 1 302 \$AU et 1 971 \$AU pour les mêmes types de logements. Pour une maison, comptez entre 3 500 \$AU et 7 500 \$AU par mois.

La location d'un studio à Sydney peut varier de 1 500 \$AU à 2 000 \$AU par mois dans le centre-ville et entre 1 300 \$AU et 1 713 \$AU par mois en banlieue. Pour un appartement d'une chambre, vous débourserez une moyenne de 2 525 \$AU dans le centre-ville et de 1 742 \$AU hors du centre-ville. Si vous préférez un appartement de trois chambres, il vous faudra environ 4 637 \$AU en centre-ville et quelque 2 978 \$AU en banlieue. La location d'une maison peut s'avérer encore plus chère.

Si vous préférez vous installer à Brisbane, vous pouvez opter pour le centre-ville, la Gold Coast et la Sunshine Coast qui sont des quartiers agréables. Les loyers débutent à partir de 1 600 \$AU par mois pour un studio et 1 861 \$AU pour un appartement d'une chambre. Hors du centre-ville, comptez environ 1 200 \$AU pour un studio et quelque 1 935 \$AU pour un appartement de trois chambres.

Se loger à Melbourne peut coûter environ 1 674 \$AU par mois pour un appartement situé en centre-ville et quelque 1 254 \$AU par mois dans les quartiers plus éloignés. Si vous optez pour un studio, vous dépenserez entre 1 000 \$AU et 1 400 \$AU par mois en fonction de sa localisation. Pour une colocation, par ailleurs,

comptez entre 120 \$AU et 350 \$AU par semaine. Perth, pour sa part, propose des maisons individuelles à louer et des appartements qui font généralement partie d'un complexe résidentiel. Vous y trouverez de nombreux services supplémentaires telles qu'un accès sécurisé, une conciergerie, une piscine ou encore une salle de sport. Les locations meublées sont les plus courantes. Les loyers commencent à partir de 1 226 \$AU par mois. Le prix d'un appartement de trois chambres dans le centre-ville peut grimper jusqu'à 2 769 \$AU par mois.

Louer un studio dans le centre-ville de Canberra nécessitera une somme de 1 400 \$AU par mois. Un appartement de trois chambres vous coûtera quelques 2 737 \$AU par mois dans le centre-ville et environ 2 059 \$AU par mois en banlieue. Une caution variant en fonction du nombre de pièces pourra vous être demandée.

Le bail

Une fois votre logement trouvé, vous devrez signer un contrat de bail avec le propriétaire. Sachez que le bail a généralement une durée variant de 6 mois à un an suivant l'accord trouvé avec le propriétaire. Le bail est reconduit au bout de cette période de manière tacite, à moins que l'une des deux parties concernées en décide autrement.

Il est conseillé d'effectuer un état des lieux avant d'emménager, en présence du propriétaire ou de l'agent immobilier. Assurez-vous de vérifier chaque détail et de signaler toute anomalie avant de signer le contrat de bail. Vous devrez également fournir un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer. Cette somme vous sera remboursée dans son intégralité lorsque vous quitterez les lieux. En cas de dommage, seule une partie de cette somme vous sera remise.



I Se loger suite...

Le bail suite...

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre bail lorsque celui-ci arrive à échéance, vous devrez généralement donner un préavis de 14 à 30 jours au propriétaire. Vérifiez si votre contrat de bail contient une clause en ce sens, la période de préavis variant d'un État à l'autre. Au cas où vous déménagez bien avant la fin du préavis, vous serez contraint de payer le loyer jusqu'à la fin de cette période.

Si vous souhaitez déménager après que votre bail est arrivé à terme, vous devrez également donner un préavis au propriétaire ou à l'agence immobilière.

Bon à savoir

Il est conseillé de souscrire une assurance habitation afin de protéger vos biens mobiliers et personnels en cas d'incident ou de catastrophe.

Acheter un bien immobilier

Avec un visa de travail temporaire d'une durée supérieure à un an, il est possible d'acquérir un bien immobilier en Australie, à condition que ce bien ne soit pas destiné à la location mais utilisé uniquement comme résidence principale. À l'échéance du visa, le bien immobilier doit être obligatoirement revendu. Des brochures gratuites sont disponibles auprès des banques et des promoteurs immobiliers.

Il existe différentes pratiques de vente en Australie : les enchères, l'*expression of interest* et la vente classique. Dans la majorité des cas, les prix de vente ne sont pas affichés. Cependant, il vaut mieux prévoir un budget conséquent, soit au delà des 400 000 \$AU.

Dans le cas de la vente aux enchères, c'est un agent immobilier qui se charge de l'achat pour vous. Assurez-vous, néanmoins, de lui préciser votre prix plafond après que le propriétaire a mentionné le sien.

Lors de l'*expression of interest*, par contre, vous devrez mentionner le prix auquel vous souhaitez acheter le bien immobilier. L'agence immobilière se charge ensuite d'évaluer la propriété en fonction du marché.

Lors de la vente classique, le propriétaire publie une première annonce avec la mention « *just listed* ». Les potentiels acheteurs peuvent alors réagir et proposer leurs prix. Le propriétaire publie, par la suite, une deuxième annonce avec un prix un fonction des offres reçues.

Sachez que l'achat d'un bien immobilier en Australie entraîne des frais divers : cadastre, taxe locale, taxe gouvernementale, rédaction de l'acte notarié, assurance, emprunt immobilier, etc. En cas de difficulté il est recommandé de consulter un avocat spécialisé.

Bon à savoir

Les prix indiqués dans les annonces sont en adéquation, la plupart du temps, avec la superficie du terrain (en squares ou en acres). Un square est équivalent à environ 9,3 mètres carrés.

Liens utiles

Land and Property information – Land ownership
www.lpi.nsw.gov.au

Foreign Investment Review Board –
FIRB firb.gov.au

I La santé

Comment fonctionne le système de santé ?

Faut-il prendre une mutuelle ?

Le système de santé

L'Australie possède de nombreux hôpitaux publics et privés, particulièrement dans les grandes villes. Néanmoins, ceux-ci se font plutôt rares dans les zones rurales. En cas d'urgence, vous devrez probablement parcourir de longues distances pour y arriver. Il est donc judicieux de garder une trousse de premiers soins à portée de main.

D'une manière générale, les hôpitaux australiens sont dotés d'équipements de pointe et possèdent des médecins spécialisés dans tous les domaines de santé. Différents types d'interventions y sont disponibles. Cependant, en cas d'hospitalisation, voir d'intervention, la facture peut s'avérer très élevée.

La plupart des hôpitaux disposent de traducteurs. Si vous éprouvez des difficultés à vous exprimer ou à comprendre, rendez-vous à l'accueil de l'hôpital pour vous renseigner.

Médecins

Dans un premier temps, vous consulterez un *General Practitioner* (GP), ou médecin généraliste. Ce dernier vous prescrira un traitement et vous remettra une ordonnance en fonction de votre état de santé. Ne soyez pas surpris de repartir sans une ordonnance si votre condition ne le nécessite pas.

Dans tous les cas, il est impératif de consulter un GP avant de vous rendre chez un spécialiste. C'est lui qui déterminera si vous avez besoin de consulter un spécialiste, à travers une lettre de recommandation. Connue comme le *referral*, cette lettre de recommandation est indispensable pour que vous puissiez réclamer vos remboursements auprès de Medicare ou de votre assurance privée.



Cependant, vous n'aurez pas besoin de *referral* pour une consultation chez un dentiste ou un ophtalmologue. Sachez que vous devrez vous rendre chez un optométriste pour une consultation des yeux étant donné que l'ophtalmologue ne se charge que des maladies des yeux et d'interventions chirurgicales. Vous trouverez également des cabinets médicaux regroupant plusieurs GP ayant plus d'une spécialité. Avoir recours à ces cabinets, connus comme *Medical Practice* ou *Family Practice*, peut vous permettre d'éviter une consultation chez un spécialiste si vous n'en avez pas besoin. En effet, ces cabinets proposent différentes spécialités : santé des hommes, santé des femmes, pédiatrie, maternité, sexualité, entre autres.

En ce qui concerne les médecins spécialistes, vous en trouverez plutôt facilement dans toutes les grandes villes australiennes. En revanche, certaines spécialités médicales sont moins représentées dans les régions isolées et font face à un manque de médecins.

Bon à savoir

Une consultation auprès d'un spécialiste peut coûter très cher, soit entre 150 \$AU et 200 \$AU lors de la première visite pouvant durer jusqu'à une heure. Lors des prochaines visites, vous pourriez débourser quelque 100 \$AU. Pour une consultation chez l'optométriste, comptez une moyenne de 60 \$AU.



Urgences

En cas d'urgence, **composez le 000**. Sur place, néanmoins, vous devrez faire la queue en attendant qu'une infirmière vous examine. Après un premier diagnostic, vous serez redirigé vers un médecin.

Vous devez obligatoirement souscrire une assurance santé à votre arrivée en Australie. Assurez-vous de vérifier si celle-ci a un accord avec un hôpital privé, où vous pourriez bénéficier d'une prise en charge plus rapide.

Assurance santé

Medicare, l'équivalent de la Sécurité sociale française, couvre non seulement les citoyens australiens mais également les résidents permanents. Vous n'y serez donc pas éligible si vous séjournez en Australie en tant que résident temporaire, détenteur d'un visa de travail ou d'un PVT.

Les ressortissants de certains pays peuvent bénéficier d'accord bilatéraux avec l'Australie leur permettant de s'inscrire à Medicare. Il s'agit, notamment, de la Belgique, de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Suisse, des Pays-Bas, de la Finlande, de la Norvège, de la Slovénie, de Malte et de la Nouvelle-Zélande. Cependant, ces derniers auront droit à des niveaux de couverture et de soins réduits comparés à ceux dont bénéficient les citoyens australiens.

La France ne faisant pas partie de ces pays, ses ressortissants ne peuvent pas prétendre aux services de Medicare lorsqu'ils ne sont pas résidents permanents. Ils devront donc souscrire une assurance santé privée couvrant la totalité de la durée de leur séjour dans le pays. Pour plus de renseignements, veuillez consulter **le site Internet de Medicare**.

Si vous avez besoin de souscrire à une assurance santé privée pour la durée de votre séjour en Australie, demandez gratuitement **votre devis personnalisé en ligne**.

Les résidents permanents, pour leur part, bénéficient du système de protection sociale au même titre que les citoyens australiens. Pour s'inscrire à Medicare, il faut se rendre au *Medicare Service Center* le plus proche muni des documents suivants :

- un formulaire de demande dûment rempli (**téléchargeable en ligne**)
- votre visa
- une attestation de domicile
- votre contrat de bail
- une facture d'électricité ou de téléphone
- votre permis de conduire (avec photo)
- votre contrat de travail.

Une carte Medicare vous sera alors remise. Cette carte comporte un numéro d'identification personnel qui vous sera utile pour toute demande de soins de santé, de traitement médical et pour la délivrance d'ordonnances.

Bon à savoir

Les médecins conventionnés sont tenus d'appliquer les *Medicare Schedule Fees*, c'est-à-dire, des tarifs fixes. Les soins prodigués sont alors couverts à la hauteur de 75%. Dans le cas d'un médecin non-conventionné, les frais appliqués sont à votre charge dans la totalité. Par ailleurs, vous ne paierez rien en présentant votre carte Medicare auprès de médecins affichant « Bulk Billing ».

Requêtes générales

Tél. : 132 011

Lien utile

Medicare www.humanservices.gov.au

Compte en banque

Comment ouvrir un compte en banque ?

Il est assez simple d'ouvrir un compte bancaire en Australie. Il est préférable de s'y prendre dans les six semaines suivant votre arrivée. Certaines banques offrent également la possibilité d'ouvrir un compte en banque en ligne avant votre départ. Ceci vous permettra, entre autres, d'effectuer un transfert d'argent avant de voyager afin d'avoir facilement de la liquidité à votre disposition une fois sur place.

Pour ouvrir un compte bancaire depuis l'étranger, il vous suffit de vous rendre sur le site Internet de la banque que vous avez choisie pour remplir un formulaire de demande. Il est recommandé d'effectuer le transfert au moins deux semaines avant votre départ. A votre arrivée, vous disposez de six semaines pour confirmer votre identité auprès de votre banque en présentant votre carte d'identité et votre passeport afin que votre compte soit débloqué.

Formalités

Si vous choisissez d'ouvrir un compte en banque dans les six semaines suivants votre arrivée, rendez-vous dans une succursale de la banque de votre choix avec les documents suivants :

- votre passeport
- votre *Tax File Number (TFN)*
- une preuve d'adresse.

Au delà de ces six premières semaines, vous serez soumis à un système de notation. Chaque document produit rapportera un certain nombre de points. Sachez que seules les personnes qui atteindront les 100 points pourront ouvrir un compte.

À titre indicatif, le passeport ou le certificat de naissance rapportent 70 points, un permis de conduire international avec photo et signature rapporte 40 points, une carte d'identité rapporte 25 points et une carte *Medicare* rapporte 30 points.

Types de compte

Les banques australiennes proposent différents types de comptes facilement accessibles et administrables. Le *Savings Account*, ou compte

d'épargne, est le plus commun. Néanmoins, vous êtes tenu de déclarer vos intérêts bancaires en remplissant votre déclaration d'impôts.

Il est également possible d'ouvrir un *Online Banking Account* qui vous permettra de gérer votre compte en ligne grâce à une interface personnelle.

Assurez-vous, toutefois, de bien vous renseigner sur les conditions appliquées. Certaines banques imposent des frais mensuels. Dans d'autres cas, un dépôt minimum peut être requis.

Une fois ces formalités accomplies, vous recevrez une carte de débit permettant de retirer de l'argent ou de payer dans les commerces. En revanche, il est pratiquement impossible pour les ressortissants étrangers n'étant pas des résidents permanents d'obtenir une carte de crédit, sauf à la discrétion de votre banque, dépendamment de votre profession et de votre revenu.

Par ailleurs, l'usage des chèques reste très limité dans le pays.

Bon à savoir

Renseignez-vous auprès de votre banque actuelle pour connaître les éventuels partenariats existant avec des banques australiennes.

Liens utiles

National Bank Australia – Renseignements et F.A.Q. concernant l'ouverture d'un compte bancaire www.nab.com.au

HSBC www.hsbc.com.au

Bendigo and Adelaide Bank
www.bendigoadelaide.com.au

Commonwealth Bank www.commbank.com.au

Citibank www.citibank.com.au

Deutsche Bank www.deutschebank.com.au



I Les impôts

| Quelles formalités ?

En Australie, comme dans de nombreux pays, l'impôt sur le revenu est prélevé à la source. Le taux d'imposition est calculé en fonction des revenus et de votre statut dans le pays. Avant d'aller plus loin, vérifiez si votre pays a signé avec l'Australie un traité ou une convention fiscale relative à la double imposition des personnes. Deux barèmes d'imposition s'appliquent : un pour les résidents fiscaux et l'autre pour les non-résidents fiscaux. Sachez que l'année fiscale débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Le TFN

Le *Tax File Number* (TFN) est un numéro personnel d'identification qui vous sera utile pour effectuer de nombreuses formalités, notamment pour accéder à un emploi, ouvrir un compte en banque, remplir votre déclaration d'impôts... La demande se fait sur le site de l'*Australian Taxation Office*. Il est conseillé de s'y prendre au plus vite, soit dès votre arrivée en Australie. Votre TFN vous sera envoyé par courrier dans les 10 jours suivants à l'adresse indiquée lors de la demande.

Résidents fiscaux

Si vous vivez régulièrement en Australie ou avez résidé dans le pays plus de 6 mois durant l'année fiscale, vous devrez payer des impôts suivant le barème appliqué aux résidents fiscaux. Si vous avez gagné moins de 18 200 \$AU, vous ne serez pas imposé. Au delà, les taux d'imposition varient selon les différentes tranches de revenus. Une contribution au système de santé « *Medicare* » de 2 %, obligatoire et indépendante du taux d'imposition, est également prélevée sur votre salaire.

Tranche de revenu imposable

- 0 – 18 200 \$AU
- 18 201 – 37 000 \$AU
- 37 001 – 87 000 \$AU
- 87 001 – 180 000 \$AU
- Plus de 180 001 \$AU

Taux

- 0
- 19 c pour chaque 1 \$AU au delà de 18 200 \$AU
- 3 572 \$AU + 35,5 c pour chaque 1 \$AU au delà de 37 000 \$AU
- 19 822 \$AU + 37c pour chaque 1 \$AU au delà de 87 000 \$AU
- 54 232 \$AU + 45c pour chaque 1 \$AU au delà de 180 000 \$AU



Non-résidents fiscaux

Si votre séjour en Australie durant l'année fiscale est inférieur à 6 mois, vous serez imposé à titre de non-résident fiscal. Le barème d'imposition est légèrement différent et le taux varie selon les revenus perçus.

Tranche de revenu imposable	Taux
0 – 87 000 \$AU	32,5c pour chaque 1 \$AU
87 001 – 180 000 \$AU	28 275 \$AU + 37c pour chaque 1\$AU au delà de 87 000 \$AU
Plus de 180 000	62 685 \$AU + 45c pour chaque 1\$AU au delà de 180 000 \$AU

Quelle est votre situation ?

Pour connaître exactement votre statut fiscal en Australie (résident, non-résident) et en savoir plus sur les taux d'imposition correspondants, rendez-vous sur [le site de l'ATO](#).

Comment remplir sa déclaration d'impôt ?

Dans tous les cas, il est nécessaire de remplir une déclaration de revenus, appelée Tax Return que vous pourrez soumettre en ligne. Consultez, par exemple, [le site de l'ATO](#).

Bon à savoir

Si vous êtes non-résident fiscal en Australie, vous serez soumis à la contribution du système de santé Medicare sans pour autant être couvert par ce régime. Vous pourrez néanmoins demander le remboursement de vos cotisations lors de votre déclaration d'impôts.

TVA

La taxe à valeur ajoutée (TVA ou GST) est de l'ordre de 10 % sur la plupart des marchandises et services vendus en Australie.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les ressortissants étrangers partant en PVT en Australie seront imposés à la hauteur de 15% sur leur revenu allant jusqu'à 37 000 \$AU. Au delà de ce barème s'appliqueront les impôts marginaux. Les employeurs recrutant des PVTistes sont tenus de s'inscrire auprès de l'ATO. Ceux qui ne s'inscrivent pas devront prélever une taxe de 32,5%.

Tranche de revenu imposable

0 – 37 000 \$AU	15c pour chaque 1 \$AU
37 001 \$AU – 87 000 \$AU	550 \$AU plus 32.5c pour chaque 1 \$AU au delà de 37 000 \$AU
87 001 \$AU – 180 000 \$AU	21 800 \$AU plus 37c pour chaque 1 \$AU au delà de 87 000 \$AU
Plus de 180 001 \$AU	56 210 \$AU plus 45c pour chaque 1 \$AU au delà de 180 000 \$AU

Taux

Liens utiles

Australian Taxation Office www.ato.gov.au

Australian Taxation Office – Les taux d'imposition
www.ato.gov.au/rates/individual-income-tax-rates

Conduire



Mon permis de conduire est-il valide ?

Comment demander un permis de conduire ?

Les ressortissants étrangers souhaitant circuler dans le pays et dont le permis de conduire est reconnu par les autorités australiennes doivent obligatoirement se munir d'un permis de conduire international (accompagné de leur permis national). Vous pouvez en faire la demande dans votre pays d'obtention de permis ou, à défaut, demander une traduction officielle de votre permis de conduire.

Le permis international

Titulaire d'un permis de conduire international, vous êtes autorisé à conduire en Australie. La demande est gratuite et doit être faite dans votre pays d'origine. Les documents à produire pour les ressortissants français sont les suivants :

- un formulaire de demande dûment rempli ([à télécharger ici](#))
- une photocopie de votre carte d'identité
- deux photos d'identité type passeport en couleur
- votre permis de conduire original et une photocopie
- un justificatif de domicile.

Le permis international est valable trois ans et est renouvelable. Cependant, vous devez toujours être en possession de votre permis de conduire national valable pour que votre permis international soit reconnu. Pour demander une traduction officielle de votre permis de conduire, rendez-vous à l'ambassade ou le consulat de France en Australie ou auprès d'[un traducteur agréé](#).

Le permis australien

Vous pouvez également passer votre permis australien si vous comptez passer plus d'une année dans le pays. Pour obtenir votre permis de conduire australien, vous devrez franchir différentes étapes :

- le Learner's Permit (L)
- le Probationary Permit (P)
- la Full License.

Une fois que vous avez passé votre code (Learner Permit Knowledge Test), vous pouvez demander votre Learner's Permit. Rendez-vous au bureau du département des Transports le plus proche muni des documents suivants :

- votre passeport
- votre carte bancaire australienne
- un justificatif de domicile.

Le permis L autorise la conduite accompagnée par une personne possédant un permis australien depuis plusieurs années. Après avoir passé votre examen de conduite, vous recevez votre Probationary Permit (P) vous permettant de conduire sous certaines restrictions, notamment la tolérance zéro sur l'alcool, l'interdiction d'utiliser votre téléphone au volant, l'interdiction de conduire de grosses cylindrées. Au bout de quelques années de bonne conduite, vous serez enfin éligible au Full License.

Bon à savoir

Comptez environ 200 \$AU pour les frais d'examens du code et de la route. En ce qui concerne l'auto-école, les leçons de conduite coûtent généralement environ 60 \$AU de l'heure.

Liens utiles

Northern Territory nt.gov.au

Queensland www.tmr.qld.gov.au

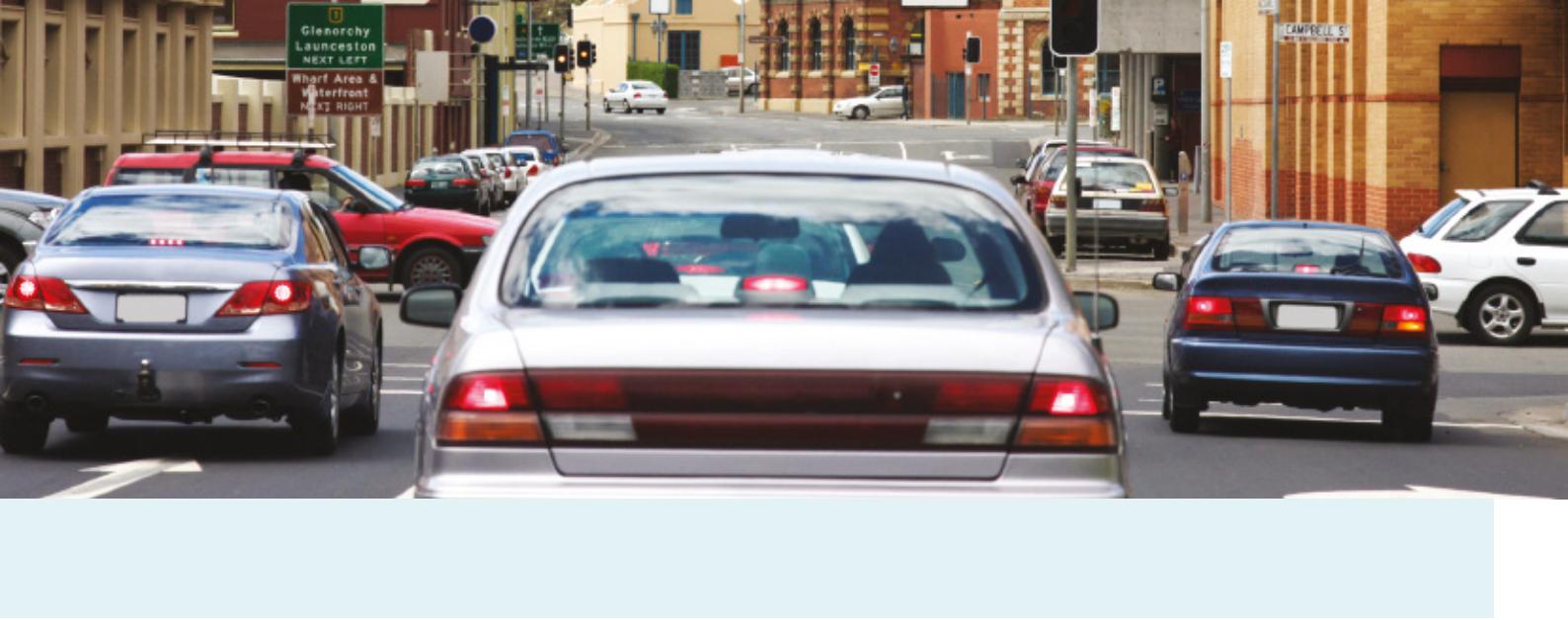
Victoria www.vicroads.vic.gov.au

Tasmanie www.transport.tas.gov.au

Nouvelle Galles du Sud www.rms.nsw.gov.au

Western Australia www.transport.wa.gov.au

South Australia www.sa.gov.au



Code de la route

Les conditions de délivrance du permis de conduire, ainsi que les sanctions imposées, varient d'un État à l'autre. En général, si vous avez perdu 12 points ou plus, vous risquez la suspension de votre permis de conduire.

La vitesse maximale par défaut est de 50 km/h en ville et de 100km/h sur les autres routes. Faites attentions au panneaux de signalisation sur la route, car les exceptions sont nombreuses ! Par ailleurs, vous trouverez des radars presque partout. Il est donc conseillé de rester vigilant !

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant comme à l'arrière. Les enfants, y compris les bébés, doivent être installés dans des sièges auto appropriés.

Les péages sont indiqués par la présence d'un panneau « Toll » bien qu'il n'y ait pas de caisse pour payer sur les routes. Il est recommandé d'installer un « toll tag » à bord de votre véhicule. Ce dispositif, rechargeable, bipera à chaque passage sur une route à péage. Les paiements peuvent être effectués par internet ou par téléphone.

Bon à savoir

Les procédures administratives relatives à l'obtention d'un permis de conduire variant d'un État à un autre, contactez le service des transports dont vous dépendez.

Acheter ou louer une voiture

Si vous souhaitez acheter une voiture en Australie, assurez-vous que le vendeur vous a fourni un acte de vente signé indiquant le prix du véhicule, ainsi que ses coordonnées. Une fois que vous l'avez achetée, vous êtes tenu de l'enregistrer dans les 15 jours qui suivent au Car Registration Center de l'État où vous êtes installé. Les documents à produire sont les suivants :

- l'acte de vente en original
- votre permis de conduire
- votre passeport
- une preuve d'adresse.

Sachez que vous paierez une taxe variant d'un État à l'autre sur la valeur marchande du véhicule (généralement de 2 à 6% plus des frais additionnels en fonction de la capacité de l'engin). Chaque État vous permet d'évaluer cette somme grâce à **un outil en ligne dédié**.

Pour louer une voiture, veuillez vous référer à notre **chapitre Vie Pratique**.

Pour toute information sur les vignettes et autres assurances obligatoires concernant votre véhicule, consultez les sites comme celui du **Roads and Maritime Services des Nouvelles Galles du Sud** ou de **Greenslips.com**.



Déménager

| Comment faire venir mes affaires ?

Organiser son déménagement

Si vous décidez de déménager vos affaires en Australie, prenez suffisamment de temps pour choisir votre transporteur. C'est une démarche importante à ne pas prendre à la légère. Un conseiller en déménagement pourra éventuellement se déplacer chez vous pour évaluer le volume des affaires à transporter.

Vous devrez bien préciser quels sont les objets ou biens qui nécessitent des précautions particulières (emballages spéciaux, conditionnements particuliers etc.). Spécifiez également ce dont vous vous occuperez vous-même (démontage des meubles, emballage de la vaisselle etc.). Pour trouver un transporteur ou un déménageur, utilisez internet, les pages jaunes ou reportez-vous aux liens proposés ci-après.

Le contrat de déménagement Déclaration de valeur

Le devis doit comporter plusieurs points essentiels à savoir :

- L'adresse de départ – lieu d'enlèvement des biens
- L'adresse d'arrivée en Australie
- Le volume
- Le type de transport
- Les prestations du transporteur
- Le prix

Il est courant de faire acheminer ses affaires directement à son nouveau domicile. En revanche, certains transporteurs n'assurent pas la livraison jusqu'chez les particuliers mais jusqu'à un point de stockage, ce qui implique des frais additionnels pour rapatrier ses affaires vers la destination finale.

Il est important de dresser une liste exhaustive de ses affaires pour pouvoir établir une « déclaration de valeur ». La déclaration de valeur est un document qui permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice. Vous devrez remplir vous-même cette déclaration en précisant la valeur globale de vos biens ainsi que la valeur de certains biens qui pourraient dépasser la limite de valeur par objet.



S'installer à Sydney en toute simplicité?

- ✓ **Recherche de votre nouveau logement**
- ✓ **Recherche et inscription à l'école et à la crèche de vos enfants**
- ✓ **Démarches administratives**
- ✓ **Intégration dans votre nouveau quartier**
- ✓ **Visa**
- ✓ **Assistance personnalisée en français et anglais**
- ✓ **Et autres services d'aide à l'installation**

carine@amaroorelocation.com

www.amaroorelocation.com

Déclaration de valeur

Il est important de dresser une liste exhaustive de ses affaires pour pouvoir établir une « déclaration de valeur ». La déclaration de valeur est un document qui permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice. Vous devrez remplir vous-même cette déclaration en précisant la valeur globale de vos biens ainsi que la valeur de certains biens qui pourraient dépasser la limite de valeur par objet.

Assurance et lettre de voiture

Une « assurance dommage » vous sera proposée. Cette assurance permet de couvrir les dommages liés au transport de vos biens pour la valeur que vous aurez indiquée. Un certificat d'assurance devra impérativement vous être remis par la société de déménagement. Enfin, vous devrez signer la « lettre de voiture » lors du chargement et de la réception de vos affaires. Cette lettre de voiture reprend les termes du contrat, le mode de transport, le volume transporté, le nom et l'adresse du client et de l'entreprise de transport etc.

Important

C'est le transporteur qui s'occupe des formalités administratives relatives à votre déménagement (opérations de dédouanement etc.). Pour plus de sécurité, optez pour un transporteur affilié à Fédération Internationale des Déménageurs Internationaux (FIDI).

Bon à savoir

Il peut être judicieux de se renseigner au préalable auprès de l'ambassade ou du consulat de l'Australie sur les déménagements internationaux à destination du pays afin de prendre connaissance de certaines dispositions particulières ou pour obtenir des informations sur les produits interdits etc.

Liens utiles

Fédération internationale des déménageurs internationaux – FIDI www.fidi.org

Federation of European Movers – FEDEMAC

www.fedemac.eu

Vie pratique

Animaux, douanes

Téléphone, Internet, poste

Transport

Médias, loisirs



Animal de compagnie

Vous devrez vous conformer aux règles d'importation fixées par le service de quarantaine et d'inspection. De nombreuses formalités devront être accomplies bien avant votre départ. Les procédures peuvent être longues. Renseignez-vous sur les conditions de voyage de votre animal auprès de votre transporteur aérien.

Au moment de votre voyage, votre animal doit être âgé d'au moins 12 mois. Il doit porter une micro-puce compatible avec les normes ISO avant d'être soumis à des examens sanguins. Il doit également avoir été vacciné contre la rage et avoir été traité contre les puces, tiques et autres parasites.

Douanes

De nombreuses restrictions s'appliquent aux produits que vous pouvez apporter en Australie, notamment en raison de la biodiversité particulière et protégée du pays. Il est interdit d'introduire des espèces animales ou végétales sans déclaration. Attention aux amendes car elles sont parfois suivies de poursuites judiciaires. Une mise en quarantaine pourra être effectuée suite à votre déclaration.

Si vous êtes âgé de 18 ans ou plus, vous pouvez emmener en franchise :

- jusqu'à 50 cigarettes
- 50 grammes de produits à base de tabac
- et un paquet de cigarettes déjà utilisé contenant moins de 25 cigarettes
- un maximum de 2,25 litres de boissons alcoolisées telles que la vodka, le rhum, la bière, le whiskey
- des produits d'une valeur totale de 900 \$AU (parfums, bijoux, montres, appareils photo, équipements électroniques, souvenirs, cadeaux...)

Bon à savoir

L'importation d'oiseaux et de petits mammifères tels que les hamsters est strictement interdite en Australie. Certaines races de chiens, telles que le « pitbull terrier » et le « pitbull américain », ainsi que certaines races de chats, ne peuvent pas être importées en Australie.

Liens utiles

Département d'Agriculture et des Ressources en Eaux www.agriculture.gov.au

Département de la Santé des Animaux
www.animalhealthaustralia.com.au

RSPCA www.rspca.org.au

Bon à savoir

Les immigrants ont droit à certaines concessions concernant les biens personnels qu'ils apportent avec eux.

Lien utile

Département des douanes australiennes
www.border.gov.au

Numéro utile

Douanes australiennes
Customs offices
Tél. : 131 881
De 8h 30 à 16h 30 (sauf les jours fériés)

Électricité et gaz

La tension électrique est de 220-240 Volts ou 50 Hertz. Les prises ont trois branches plates, les deux branches supérieures sont inclinées. Vous aurez probablement besoin d'un adaptateur pour vos appareils électriques.

Une fois installé, vous pourrez choisir parmi différents fournisseurs de gaz. Pour les fournisseurs d'électricité, veuillez vous référer au **chapitre dédié au logement**.



Liens utiles

Australian Energy Regulator www.aer.gov.au
Energy Australia www.energaustralia.com.au
AGL www.agl.com.au



Eau

La fourniture de l'eau dans les différents États et territoires est assurée par des entreprises publiques tandis que les services sont fournis par les administrations locales. Au niveau fédéral, les politiques de gestion des ressources en eau sont assurées par le département de l'Environnement et de l'Énergie. En règle générale, la facture de l'eau est à la charge du propriétaire de votre logement, sauf si vous dépassez un certain seuil. Vous devrez alors payer l'excédent. La facture tient compte des frais d'entretien, de service et d'assainissement de l'eau, de votre consommation et des taxes variant d'une région à l'autre.

Lien utile

Département de l'Environnement et de l'Énergie
www.environment.gov.au

Téléphone

Les principaux opérateurs en Australie sont *Telstra*, *Optus*, *Vodafone* et *Virgin Mobile*. Ceux-ci disposent d'un réseau téléphonique développé et proposent des forfaits spéciaux qui vous permettent de faire des économies sur les appels internationaux. Il existe également d'autres opérateurs indépendants. Un abonnement vous donnera accès à des forfaits avantageux, mais vous devrez signer un contrat d'une durée variant entre 12 et 24 mois. Avec les cartes prépayées, vous ne prenez aucun engagement. Vous pourrez créditer votre téléphone par Internet ou à travers les recharges disponibles dans les grandes surfaces, magasins d'électronique et bureaux de poste.

Liens utiles

Telstra www.telstra.com.au
Optus www.optus.com.au

Vodafone
www.vodafone.com.au

Virgin Mobile
www.virginmobile.com.au

I Vie pratique suite...

Internet

L'Internet en illimité se développe graduellement en Australie. Les différents opérateurs pratiquent toujours des plafonds d'utilisation. De plus, certains endroits ne bénéficient que d'une couverture limitée de l'Internet. Introduit en 2009, le *National Broadband Network* devrait prochainement faciliter l'accès dans toutes les régions du pays.

Une fois que vous avez choisi votre opérateur, vous vous engagerez par le biais d'un contrat de 12 ou 24 mois. Il existe différentes solutions, notamment le broadband incluant l'ADSL 2+ et le *Naked DSL*

offrant une connexion internet sans ligne fixe, ainsi que la 3G grâce à un modem ayant la taille d'une clé USB. Les tarifs varient généralement en fonction du type de connexion, soit de 50 \$AU à 150 \$AU le mois. L'installation peut coûter environ 100 \$AU.

Dans les grandes villes, le Wi-fi est accessible gratuitement dans de nombreux endroits publics tels que les centres commerciaux, les bibliothèques, les cafétérias, les parcs ou même les chaînes de restauration rapide.

Liens utiles

AUS BBS ausbbs.com.au

Westnet www.westnet.com.au

linet www.iinet.net.au

Exetel www.exetel.com.au

Belong www.belong.com.au



Transports

Le pays dispose d'un réseau développé de transports en commun : vous trouverez facilement des autobus ainsi que des trains pour vos déplacements urbains. Pour vos voyages en avion, il est préférable de réserver vos billet à l'avance car ceux-ci varient généralement en fonction de la période de l'année, de la durée du vol et de votre ville d'arrivée.

Pour voyager économiquement à travers le pays, optez pour le bus : les forfaits varient en fonction des régions, de l'itinéraire et de la durée du voyage.

Si vous préférez vous déplacer en toute liberté, vous pouvez louer une voiture à condition d'avoir au moins 21 ans, d'avoir un permis de conduire international accompagné du permis national et de disposer d'une carte de crédit valide. Des agences de location de voitures sont présentes dans toutes les villes australiennes. Vous en trouverez aussi sur Internet. Les tarifs varient généralement selon le type de véhicule, la durée de la location, ainsi que la saison, soit entre 50 et 150 \$AU par jour. Une caution est souvent requise.

Liens utiles

Greyhound Australia

www.greyhound.com.au

Firely Express

www.fireflyexpress.com.au

Redline Coaches

www.tasredline.com.au

Great Southern Railway

www.greatsouthernrail.com.au

Qantas www.qantas.com

Sixt www.sixt.com

Appollo Car Rentals

apollocarrentals.com.au

Poste

Australia Post propose beaucoup plus qu'un simple service postal. Il est possible, entre autres, d'y effectuer sa demande de passeport, de régler ses impôts, d'y acheter de la papeterie, d'effectuer des transferts d'argent ou de souscrire une assurance.



Lien utile

Australia Post auspost.com.au

Médias

Les médias francophones sont plus ou moins présents en Australie. Si la plupart des journaux français sont disponibles en ligne, il est également possible de trouver les grands quotidiens, ainsi que des magazines français dans les principales villes australiennes. Vous en trouverez également auprès des Alliances françaises.

En ce qui concerne la télévision, *CanalSat Australie* propose une cinquantaine de chaînes et services en langue française pour tous les goûts et tous les âges. La chaîne publique SBS diffuse quotidiennement les journaux télévisés français, ainsi que des films et documentaires dans la langue de Molière.

Liens utiles

CanalSat Australie www.canalsat-australie.com

SBS TV www.sbs.com.au

Australian Broadcasting Corporation

www.abc.net.au

TV5 Monde www.tv5monde.com



Loisirs

Surnommée « Oz », l'Australie est connue pour sa diversité de panoramas naturels et urbains, sans oublier ses paysages désertiques et ses récifs coraliens. Les sites les plus reconnus mondialement sont le Centre Rouge et l'Ayers Rock qui représente le lieu sacré des aborigènes d'Australie dans le parc national d'Uluru. Profitez d'une randonnée au parc national de Kakadu, dans le Northern Territory, ou encore ceux de Myall Lakes et de Noosa. Dans le désert, vous pourrez faire une balade à cheval ou sur le dos d'un dromadaire.

A Sydney, le Taronga Zoo, l'Aquarium de Sydney, le *Sydney Wildlife World* et le *Luna Park* sont des lieux d'attraction incontournables. A la plage, vous vous adonnerez au surf, au *kite-surf* et au *wind-surf*, sans

oublier le plongeon, le *snorkeling*, la voile ou encore le kayak. Aussi, en explorant la Grande Barrière de Corail, vous découvrirez la grande richesse sous-marine de l'Australie.

Amoureux des arts et de la culture, vous profiterez des salles de cinéma, des théâtres, ainsi que de nombreux festivals de films et de musique, notamment à Canberra, Brisbane, Adelaïde et Melbourne. L'une des plus grandes œuvres architecturales du pays, l'Opéra de Sydney, se dressant dans le port de Sydney, vous éblouira par sa splendeur. Composé de 5 théâtres, 5 studios, deux grands halls, ainsi que 4 restaurants et 6 bars, cet édifice accueille chaque année quelque 1 500 spectacles.



I Vie pratique suite...



Témoignage

Sabine à Canberra

«En règle générale, l'Australie est tournée vers le sport et l'outdoor. Par exemple, il est aussi cher de faire du golf que d'aller au cinéma.»

[Lire la suite](#)

Mode de vie

L'Australie abrite une population cosmopolite profondément attachée à la liberté individuelle, la liberté d'expression, l'égalité, la tolérance, le respect mutuel et la dignité.

Au quotidien, l'on s'attend à ce que vous respectiez les règles d'usage et de politesse, telles que faire la queue pour monter dans le bus, respecter le code de la route lorsque vous conduisez, faire preuve d'honnêteté...

Les Australiens sont des gens chaleureux et souriants. Ne soyez pas surpris que l'on vous sourie dans la rue et que l'on vous dit « pardon » avant de passer son chemin. Aussi, en entrant dans une boutique, le vendeur vous dira « bonjour » et vous demandera

comment vous allez. En payant vos achats au supermarché, n'oubliez pas de dire « merci » et « au revoir » à la caissière avant de vous en aller.

Lors de vos interactions avec les Australiens, l'on vous dira souvent *mate* signifiant « pote ». Il s'agit d'une habitude faisant une partie intégrante de leur vie, rappelant les valeurs de la fraternité et de l'amitié.

Les Australiens se réunissent souvent autour d'un barbecue, public ou privé, en toute occasion. En finissant, ils verseront une bière sur la plaque encore chaude en guise de désinfectant pour pouvoir nettoyer.



Intéressé(e) ? Cliquez sur cette page pour nous contacter.

guide de l'expatrié



Annexe A

Liste des pays dont les ressortissants sont éligibles à l'eVisitor

A-C

Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Bulgarie
Croatie
Chypre

D - G

Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce

H - L

Hongrie
Islande
Irlande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg

M - P

Malte
Monaco
Pays-Bas
Norvège
Pologne
Portugal

R - V

Roumanie
République de Saint-Marin
Slovaquie
Slovénie
République Tchèque
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Vatican



I Annexe B

| Liste des ambassades et consulats étrangers en Australie

Ambassade de France

6, Perth Avenue
Yarralumla ACT 2600
Canberra
Tél. : +61 (0) 2 62 16 01 00
Fax : +61 (0) 2 62 16 01 32
E-mail :

information.canberra-amba@diplomatie.gouv.fr

Web : www.ambafrance-au.org

Consulat général de France

Level 26 – St Martins Tower
31, Market street
Sydney NSW 2000
Tél. : +61 (0) 2 92 68 24 00
Fax : + 61 (0) 2 92 68 24 31

Ambassade de Belgique

19, Arkana Street
Yarralumla ACT 2600
Canberra
Tél. : +61 (0) 2 62 73 25 01 / 02
E-mail : canberra@diplobel.fed.be
Web : australia.diplomatie.belgium.be

Ambassade de Suisse

7, Melbourne Avenue
Forrest ACT 2603
Tél. : +61 (0) 2 61 62 84 00
Fax : +61 (0) 2 62 73 34 28
E-mail : can.vertretung@eda.admin.ch
Web : www.eda.admin.ch



| Annexe B suite...

| Liste des ambassades et consulats étrangers en Australie

Ambassade d'Allemagne

119, Empire Circuit
Yarralumla ACT 2600
Tél. : +61 (02) 62 70 19 11
Fax : +61 (02) 62 70 19 51
Web : www.australien.diplo.de

Haut Commissariat du Canada

Commonwealth Avenue
Canberra ACT 2600
Tél. : + 61 (02) 62 70 40 00
Fax : +61 (02) 62 70 40 81
E-mail : cabra@international.gc.ca

Ambassade d'Espagne

15, Arkana Street
Yarralumla ACT 2600.
PO Box 9076 Deakin ACT 2600
Tél. : + 61 (0) 2 62 73 35 55.
Fax: + 61 (0) 2 62 73 39 18.
E-mail : emb.canberra@maec.es
Web : www.exteriores.gob.es

Ambassade d'Italie

12, Grey Street
Deakin ACT 2600
Canberra
Tél. : + 61 (0) 2 62 73 33 33
Fax : + 61 (0) 2 62 73 42 23
E-mail : ambpa.canberra@esteri.it
Web : www.ambcanberra.esteri.it



guide de l'expatrié

L'aventure continue...



*...retrouvez les autres destinations
du guide de l'expatrié
en cliquant sur le logo ci-dessous :*



© 2016 · Marque déposée

Mise en garde

Malgré notre attention et nos mises à jour permanentes, certaines informations dans ce guide peuvent être dépassées depuis la rédaction des articles. Il vous appartient donc de vous renseigner auprès des sites officiels afin de disposer des dernières mises à jour en vigueur. Expat.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des désagréments occasionnés.

Textes et photographies

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle contenues dans ce guide, par quelque procédé que ce soit et sans le consentement express de l'auteur ou du photographe est strictement interdit (art. L122-4 du code de la propriété intellectuelle).



expat.com

Le réseau social des expatriés

*Vous souhaite
une belle aventure !*

guide de l'expatrié